



**AFRICAN DEVELOPMENT  
BANK GROUP**

**PROJET : Gestion durable des terres**

**PAYS : Gambie**

---

## **RAPPORT D'ÉVALUATION**

*Date : [20 mai 2010]*

<b>Équipe d'évaluation</b>	<b>Membres de l'équipe :</b>		
	Paxina Chileshe,	Environnementaliste,	OSAN 4
	Olagoke Oladapo,	Agroéconomiste principal,	OSAN 4
	Hany Shalaby,	Environnementaliste principal,	OSAN 4
	Naoufel Telahigue,	Chargé de programme,	FIDA
Léopold Sarr,	Chef de programme pays,	FIDA	
	<b>Chef sectoriel :</b>	Ken B. Johm,	OSAN 4
	<b>Directeur sectoriel :</b>	Aly Abou-Sabaa,	OSAN
	<b>Directeur régional :</b>	Franck Perrault,	ORWB
<b>Pairs évaluateurs</b>	Timothy Mkandawire :	Spécialiste, Gestion financière,	OSAN 4
	Jamal Zayid :	Économiste pays,	ORWB
	Jonas Chianu :	Agroéconomiste principal,	OSAN 2
	Kisa Mfalila :	Spécialiste, Environnement,	OSAN 4
	Francis Bougaire :	Ingénieur principal, Eau et assainissement,	AWF

---

## TABLE DES MATIÈRES

I – ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION .....	1
1.1. Corrélation entre le projet et la stratégie et les objectifs nationaux.....	1
1.2. Justification de la participation de la Banque .....	2
1.3. Coordination des donateurs .....	3
II – DESCRIPTION DU PROJET .....	4
2.1. Composantes du projet .....	5
2.2. Solution technique retenue et autres options explorées.....	5
2.3. Type de projet .....	5
2.4. Coût du projet et modalités de financement.....	5
2.5. Zone du projet et populations cibles.....	7
2.6. Processus participatif pour l’identification, la conception et l’exécution du projet .....	8
2.7. Expérience acquise par le Groupe de la Banque, leçons prises en compte dans la conception du projet .....	8
2.8.Principaux indicateurs de performance .....	9
III – FAISABILITÉ DU PROJET .....	9
3.1. Performance économique et financière .....	9
3.2. Impacts environnementaux et sociaux.....	10
IV – EXÉCUTION.....	12
4.1. Modalités d’exécution .....	12
4.2. Suivi.....	14
4.3. Gouvernance.....	15
4.4. Durabilité.....	15
4.5. Gestion des risques.....	16
4.6. Renforcement des connaissances.....	16
V – INSTRUMENTS ET AUTORITÉ JURIDIQUES .....	17
5.1. Instrument juridique .....	17
5.2. Conditions auxquelles est subordonnée l’intervention de la Banque .....	17
5.3. Conformité aux politiques de la Banque .....	18
VI – RECOMMANDATION .....	18
Appendix I. Indicateurs socioéconomiques comparatifs de la Gambie .....	
Appendix II. Portefeuille de la BAD dans le pays.....	
Appendix III. Principaux projets pertinents financés par la Banque et d’autres partenaires au développement dans le pays.....	
Appendix IV. Carte de la zone du projet.....	

**Équivalences monétaires**  
(Taux de change en juin 2010)

1 UC	=	1,511 dollar
1 UC	=	41,163 dalasi
1 dollar	=	27,24 dalasi

**Exercice budgétaire**  
1<sup>er</sup> janvier – 31 décembre

**Poids et mesures**

1 tonne métrique	=	2 204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,200 lb
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0,03937 pouce
1 kilomètre (km)	=	0,62 mile
1 hectare (ha)	=	2,471 acres

**Sigles et abréviations**

ARD	Direction régionale de l'agriculture
BAD	Banque africaine de développement
CCP	Cellule de coordination de projet
CGP	Cellule de gestion de projet
DAS/DCD	Département des services agricoles/développement coopératif
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIDA	Fonds international de développement agricole
IMF	Institution de microfinance
LADEP	Programme d'aménagement agricole des bas-fonds
MDFT	Équipe multidisciplinaire de terrain
NARI	Institut national de recherche agricole
NEA	Agence nationale pour l'environnement
OMD	Objectif du millénaire pour le développement
OMVG	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Gambie
ONG	Organisation non gouvernementale
PIWAMP	Projet participatif de gestion intégrée des bassins hydrographiques
RAP	Rapport d'achèvement de projet
S&E	Suivi et évaluation
SIG	Système d'information de gestion
SLM	Gestion durable des terres
VDC	Comité de développement villageois

## Renseignements sur le don

### Renseignements sur le client

**BÉNÉFICIAIRE DU DON** : République de Gambie  
**ORGANE D'EXÉCUTION** : Ministère de l'Agriculture

### Plan de financement

Source	Montant (millions de dollars)	Instrument
BAD/FAD	0	S.O.
FEM	4,400 millions	Don
<b>COÛT TOTAL</b>	<b>4,400 millions</b>	

### Calendrier du projet – Principales étapes (escomptées)

Approbation de la Note conceptuelle	S.O.
Approbation du projet	Octobre 2010
Entrée en vigueur	Novembre 2010
Dernier décaissement	Décembre 2014
Achèvement du projet	Juin 2014

## Résumé du projet

Le Projet de gestion durable des terres (SLMP) représente un financement supplémentaire pour le Projet participatif de gestion intégrée des bassins hydrographiques (PIWAMP). De ce fait, à l'instar du PIWAMP, il vise l'ensemble des terres situées à basse et à haute altitude utilisées pour la production agricole en Gambie. Il a pour objectif d'aider à faire face aux problèmes interdépendants liés à la pauvreté rurale, à l'insécurité alimentaire et à la dégradation des terres. Les principaux résultats comprennent des plateformes opérationnelles et nationales de gestion durable des terres reposant sur un partenariat à plusieurs niveaux entre des institutions en vue de favoriser la gestion durable des terres ; un mécanisme convenu d'investissement lié aux principes SLM consacré à la planification, la hiérarchisation et l'exécution d'investissements ciblés. L'exécution du SLMP permettra à au moins 10 cadres et experts techniques de haut niveau d'acquérir des connaissances approfondies des différentes techniques de culture, contribuera à constituer un minimum de 36 équipes multidisciplinaires (MDFT) au niveau des quartiers possédant les compétences et l'expérience nécessaires pour aider les populations rurales à exécuter et suivre les plans d'aménagement des bassins hydrographiques/paysages axés sur les collectivités et à réaliser au moins 42 essais de validation et des démonstrations de pratiques d'agriculture de conservation axées sur les exploitants agricoles.

Le projet sera exécuté sur une période de quatre ans et sera financé par un don du FEM de 4,4 millions de dollars. Le projet profitera en priorité aux petits exploitants agricoles pauvres qui tirent l'essentiel de leurs moyens de subsistance des cultures classiques dans les zones de plateaux et la riziculture dans les bas-fonds. Dans les bas-fonds, les femmes constitueront le principal groupe visé, alors que sur les plateaux, l'accent sera mis sur l'agriculture de préservation et les hommes, les femmes et les jeunes seront les bénéficiaires visés. Le projet devrait avoir d'importants effets bénéfiques au plan environnemental et socioéconomique, grâce aux investissements qu'il est prévu de consacrer aux activités de SLM visant à rétablir, appuyer et renforcer les fonctions de protection et de production des écosystèmes des bas-fonds et des zones de plateaux. Les activités agricoles, pastorales et forestières durables qui seront financées dans les bas-fonds et sur les plateaux devraient se traduire par un accroissement considérable des revenus de telles activités de subsistance au niveau des collectivités et des ménages. Cela devra à son tour avoir des répercussions positives sur la sécurité alimentaire aux différents niveaux, tout en contribuant également à faire reculer la pauvreté. Les collectivités bénéficiaires piloteront les activités de planification participative, ce qui garantira un processus local de planification axé sur la demande.

Le SLMP a été conçu en réponse au fait que l'ampleur actuelle de la dégradation des terres en Gambie a des répercussions sur l'environnement aussi bien local que mondial. Le financement supplémentaire sous forme de don par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) viendra compléter l'investissement actuel dans le Projet participatif de gestion intégrée des bassins hydrographiques (PIWAMP), qui est cofinancé par la République de Gambie, la Banque africaine de développement (BAD) et le Fonds international de développement agricole (FIDA). Le SLMP vise à garantir que les activités du PIWAMP contribuent à l'amélioration optimale de l'état de l'environnement mondial, notamment en réduisant la dégradation des terres, en préservant la diversité biologique et en améliorant l'adaptation au changement climatique. Le SLMP est la première demande de financement du FEM présentée par la Banque en collaboration avec le FIDA et constitue donc pour la Banque un processus d'apprentissage qui lui permettra de se familiariser avec la conception des projets du FEM ainsi qu'avec ses procédures et conditions. Il mobilisera des ressources supplémentaires pour renforcer la viabilité environnementale de l'intervention de la Banque, notamment l'adaptation au changement climatique et contribuera ainsi à l'amélioration de l'état environnemental de la planète. Le rôle de la BAD consistera à superviser et suivre les activités d'exécution courantes du SLMP, alors que le FIDA sera chargé de publier l'information sur le suivi et l'évaluation, conformément aux règles et réglementations du FEM. La commission d'administration de 400 000 dollars versée par le FEM à la BAD et au FIDA financera les dépenses de supervision et de suivi du SLMP.

## Cadre logique axé sur les résultats

HIÉRARCHIE DES OBJECTIFS	RÉSULTATS ESCOMPTÉS	IMPACT	INDICATEURS DE PERFORMANCE	ÉCHÉANCIER DES CIBLES INDICATIVES	HYPOTHÈSES / RISQUES
<p><b>But</b> Réduire les difficultés interdépendantes liées à la pauvreté rurale, l'insécurité alimentaire et la dégradation des terres</p>	<p><b>Impact</b> Les fonctions de production et de protection des écosystèmes des zones de plateaux et des bas-fonds de Gambie rétablies, maintenues et renforcées</p>	<p><b>Bénéficiaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ménages ruraux sans sécurité alimentaire</li> <li>• Pauvres des zones rurales</li> <li>• Collectivités adoptant les principes de SLM</li> </ul>	<p><b>Indicateurs d'impact</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Services et avantages écologiques améliorés</li> <li>• Nombre réduit de ménages ruraux sans sécurité alimentaire</li> <li>• Nombre total réduit de pauvres des zones rurales</li> <li>• Cadre amélioré pour les pratiques de SLM</li> </ul> <p><i>Sources</i> Annuaire statistique de l'agriculture gambienne ; Rapport sur l'état de l'environnement ; Rapport de S&amp;E ; rapport de revue à mi-parcours ; RAP</p>	<p><b>Progrès envisagés à long terme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion durable des ressources naturelles et préservation durable de l'environnement rétablies</li> <li>• Accroissement de la population nationale des bas-fonds et des zones de plateaux participant à des activités économiques durables axées sur les ressources naturelles</li> </ul> <p><b>Échéance</b> Horizon 2025</p>	<p><i>Hypothèse</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les pouvoirs publics restent déterminés à protéger à tous les niveaux les ressources écosystémiques des bas-fonds et des zones de plateaux à tous les niveaux</li> <li>• Les principaux partenaires au développement appuient l'initiative de SLM</li> </ul>
<p><b>Objectif du projet</b> Améliorer les moyens d'existence par la promotion des approches de gestion des bassins hydrographiques/paysages axées sur les collectivités, permettant aux collectivités dont les ressources sont limitées de mettre</p>	<p><b>Résultats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Productivité et rentabilité accrues des cultures et du bétail des ménages ruraux et des entreprises axées sur la foresterie et l'écotourisme</li> <li>• Généralisation des technologies de gestion durable des terres et adoption d'approches de</li> </ul>	<p><b>Bénéficiaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Paysans participants</li> <li>• Villages participants</li> <li>• Générations futures</li> </ul>	<p><b>Indicateurs de résultats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption par les collectivités des pratiques et des principes de SLM (population cible 66 000 dont 35 970 femmes)</li> <li>• Revenus améliorés des ménages pour les 5 500 visés dont 726 sont dirigés par des femmes</li> </ul>	<p><b>Progrès envisagés à moyen terme</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au moins 40 % des 5 500 ménages visés utilisent les ressources naturelles conformément aux principes de SLM</li> <li>• Les rendements moyens de 1 235 kg/ha augmentés d'au moins 15 % dans les zones visées</li> <li>• Au moins 10 % d'augmentation additionnelle de la production rizicole dans les bas-fonds (0,58 ha en moyenne par producteur)</li> </ul>	<p><i>Hypothèses</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les collectivités participantes sont en mesure de déterminer et d'adopter des modes de subsistance améliorés axés sur les ressources des bas-fonds et des plateaux</li> <li>• Acceptation et appui constant, au plan national et des ARD, de l'aménagement du territoire axé sur les</li> </ul>

<p>un terme à la dégradation de la productivité des terres</p> <p>Éliminer les causes et les répercussions négatives de la dégradation des terres sur la structure et l'intégrité fonctionnelle des ressources écosystémiques des bas-fonds et des zones de plateaux de Gambie</p>	<p>planification de la gestion des bassins hydrographiques/paysages axée sur les collectivités</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Villages participants</li> <li>• Autorités nationales chargées de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption des principes de SLM par les collectivités</li> </ul> <p><u>Sources</u> Rapport sur l'état d'avancement ; Rapport de S&amp;E ; études spéciales d'impact ; rapport de revue à mi-parcours ; RAP</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Productivité des surfaces boisées/forêts augmentée d'au moins 10 %</li> <li>• 30 % de réduction de la quantité de bois de feu et résidus agricoles utilisés à des fins de combustible</li> <li>• Érosion des sols actuellement de 12,5 tonnes/ha/an 2 % en moyenne de pente/dégradation arrêtée sur 30 % des zones de plateau visées</li> <li>• Sédimentation réduite d'au moins 20 % dans les zones rizicoles des bas-fonds</li> <li>• Au moins 25 % d'augmentation dans les zones où la gestion de l'eau est améliorée et la salinité maîtrisée dans le cadre de la production rizicole</li> <li>• 30 % d'amélioration du couvert végétal et productivité accrue dans les zones dégradées des surfaces boisées et des terrains de parcours. Référence : taux de déboisement de 6 % par an</li> <li>• Au moins 30 % d'amélioration du couvert végétal et de rétablissement de la diversité de l'habitat dans les zones de végétation semi-naturelle avec un potentiel de réserves d'espèces sauvages/nature</li> </ul> <p><u>Échéance</u> Vers 2015</p>	<p>collectivités</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les interventions du projet atténueront les causes et réduiront les répercussions négatives de la dégradation de l'écosystème tant dans les bas-fonds que dans les zones de plateaux de Gambie</li> <li>• Un cadre propice pour appuyer la planification et l'exécution axées sur les collectivités de la gestion des bassins versants/paysages dans les villages participants</li> </ul>
<p><b>Moyens et activités</b></p> <p>Mise en place d'un cadre favorable amélioré (sur les plans technique,</p>	<p><b>Produits</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Vision nationale commune en matière de SLM</li> <li>• Investissements</li> </ul>	<p><b>Bénéficiaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Collectivités visées</li> <li>• Autorités nationales</li> </ul>	<p><b>Indicateurs de produits</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plateforme de SLM au niveau national mise en place avec un secrétariat opérationnel</li> <li>• Mise en place de plateformes de SLM au</li> </ul>	<p><b><u>Progrès envisagés à court terme</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Premier forum national SLM organisé au cours de la 1<sup>re</sup> année du projet</li> <li>• Secrétariat national et comités opérationnels à la 1<sup>re</sup> année du projet</li> </ul>	<p><b><i>Hypothèses</i></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Volonté des pouvoirs publics et des parties prenantes de coordonner et d'harmoniser les interventions et les investissements de SLM</li> </ul>

<p>stratégique et institutionnel) pour l'application des principes de SLM au niveau national, régional, des districts et des quartiers</p> <p>Facilitation de l'autonomisation et de la participation des collectivités</p> <p>Exécution et suivi du projet</p>	<p>coordonnés et harmonisés dans les activités de SLM</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Projets/programmes de SLM alignés dans le cadre d'une plateforme nationale</li> <li>Mécanisme gambien d'investissement lié aux principes de SLM</li> <li>Connaissances améliorées parmi les décideurs et experts techniques de haut niveau</li> <li>Équipes de terrain multidisciplinaires (MDTF) formées aux notions et principes de SLM</li> <li>Application de diverses pratiques de SLM et propositions de microinvestissements connexes au niveau des villages</li> <li>Mise en place de sous-comités opérationnels de gestion de bassins versants/paysages</li> </ul> <p>Rapports présentant : i) l'état d'exécution des activités du projet ; ii) les répercussions du projet sur l'environnement local et mondial ; iii) la quantité et</p>	<p>chargées de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles</p>	<p>sein des six ARD de Gambie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de plans harmonisés de SLM</li> <li>Mécanisme d'investissement lié aux principes de SLM élaboré et approuvé par les pouvoirs et les partenaires au développement</li> <li>Recommandations détaillées pour l'élaboration d'une base de données et d'un système d'information SLM approuvées</li> <li>Voyage d'étude international sur l'agriculture de conservation effectué par les cadres supérieurs et experts techniques du Département d'État à l'Agriculture (DoSA) et de NARI</li> <li>Nb de MDFT formées et fournissant de l'assistance technique</li> <li>Nb de sous-comités de gestion de bassins versants/paysages mis en place</li> <li>Superficies des aires boisées/forêt de plateaux protégées et rétablies par des méthodes naturelles de régénération, d'enrichissement de reboisement</li> <li>Superficies consacrées aux systèmes intensifiés de parcs agroforestiers sur les terres agricoles des plateaux</li> <li>Système de S&amp;E mis en place dans les six mois suivant l'entrée en vigueur</li> <li>Rapports de S&amp;E établis une fois par an</li> <li>Rapport d'audit annuel présenté six mois au plus tard après la fin de chaque exercice budgétaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vision commune confirmée d'ici la 1<sup>e</sup> année du projet</li> <li>Interventions et investissements SLM amorcés d'ici à la 2<sup>e</sup> année du projet</li> <li>Six plateformes des ARD établies à la 2<sup>e</sup> année du projet</li> <li>Plans SLM harmonisés à la 3<sup>ème</sup> année du projet</li> <li>Mécanisme d'investissement lié aux principes SLM approuvé à la 2<sup>e</sup> année du projet</li> <li>Recommandations préparées à la 2<sup>e</sup> année du projet</li> <li>Au moins 10 cadres supérieurs et experts techniques de DoSA et de NARI entreprennent un voyage d'étude à la 1<sup>re</sup> année du projet</li> <li>Politique révisée de mécanisation publiée à la 2<sup>e</sup> année du projet</li> <li>36 MDFT formées à la 2<sup>e</sup> année du projet</li> <li>36 sous-comités de gestion de bassins versants/paysages mis en place à la 2<sup>e</sup> année du projet</li> <li>7 920 ha d'aires boisées/forêt de plateau protégées et rétablies par des méthodes naturelles de régénération à la 4<sup>e</sup> année du projet</li> <li>3 120 ha d'aires boisées/forêt de plateau protégées et élargies par des méthodes de plantation d'enrichissement et de</li> </ul>	<p>dans le cadre d'un partenariat à plusieurs niveaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Volonté du ministère de l'Agriculture d'héberger le secrétariat national de SLM</li> <li>Attachement des pouvoirs publics à la protection des ressources naturelles</li> <li>Volonté du ministère de l'Agriculture de revoir et de réviser sa politique de mécanisation agricole.</li> <li>Les MDFT sont disponibles dans les quartiers visés</li> <li>Les MDFT et les spécialistes des ARD disposés à collaborer avec les populations locales</li> <li>Les villages retenus participent à la planification de l'aménagement axé sur les collectivités des bassins hydrographiques/paysages</li> <li>Les parties prenantes sont motivées et le personnel bénéficie de la formation et des</li> </ul>
---	--	---	--	---	---

	la valeur économique des services d'écosystème rétablis et renforcés suite aux activités du projet		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revue à mi-parcours au deuxième trimestre de la 3<sup>e</sup> année du projet</li> <li>• Une étude de l'impact environnemental réalisée au cours de la 4<sup>e</sup> année du projet</li> <li>• RAP préparé au 3<sup>ème</sup> trimestre de la 4<sup>e</sup> année du projet</li> <li>• Système de communication mis en place pour l'échange de connaissances</li> </ul> <p><u>Sources</u> Rapport d'étape annuel de la plateforme nationale de SLM ; rapport annuel du ministère de l'Agriculture ; rapport annuel national de SLM ; rapport annuel du Comité de pilotage ; rapport du comité technique ; rapport de S&amp;E ; rapports de supervision ; rapport sur l'état d'avancement du projet ; rapport de revue à mi-parcours ; RAP</p>	<p>reboisement à la 4<sup>e</sup> année du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 950 ha consacrés aux systèmes intensifiés de parcs agroforestiers sur les terres agricoles des plateaux à la 4<sup>e</sup> année du projet</li> <li>• 6 spécialistes par thème des points focaux du FEM dans les ARD nommés à la 1<sup>re</sup> année du projet</li> <li>• Système de S&amp;E mis en place dans les six mois suivant l'entrée en vigueur, 1<sup>re</sup> année du projet</li> <li>• 2 rapports de S&amp;E établis par an</li> <li>• Rapport d'audit annuel présenté au plus tard six mois après la clôture de l'exercice budgétaire</li> <li>• Revue à mi-parcours effectuée et mesures prises concernant les recommandations convenues le 2<sup>e</sup> trimestre de la 3<sup>e</sup> année du projet</li> <li>• Une étude d'impact environnemental réalisée à la 4<sup>e</sup> année du projet</li> <li>• RAP établi et présenté au plus tard au 3<sup>e</sup> trimestre de la 4<sup>e</sup> année du projet</li> <li>• Système de communication mis en place pour l'échange de connaissances entre la 2<sup>e</sup>-4<sup>e</sup> années du projet</li> </ul>	<p>mesures d'incitation nécessaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le processus participatif de planification et d'exécution est assuré</li> </ul>
--	--	--	---	---	--



**RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA BAD AU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION SUR UN DON DE FINANCEMENT SUPPLEMENTAIRE PROPOSE  
A LA GAMBIE POUR LE PROJET DE GESTION DURABLE DES TERRES**

La Direction présente le Rapport et la Recommandation ci-après sur un don de financement supplémentaire du Fonds pour l'environnement mondial de 4 400 000 dollars pour financer le Projet de gestion durable des terres en Gambie.

## **I ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION**

### ***1.1. Corrélation entre le projet et la stratégie et les objectifs nationaux***

1.1.1 Le SLMP est conçu en tant que financement supplémentaire pour le Projet participatif de gestion intégrée des bassins hydrographiques (PIWAMP), qui est cofinancé par la BAD, le FIDA et la République de Gambie. Le PIWAMP est entré en vigueur en avril 2006, avec un financement de la BAD sur 6 ans et un financement du FIDA sur 8 ans. En septembre 2007, la République de Gambie a demandé à la Banque et au FIDA de solliciter un financement supplémentaire du FEM. La Gambie est admissible au financement du FEM à titre de don, car elle est partie aux instruments internationaux suivants : i) la Convention sur la diversité biologique (CDB) (signée le 12 juin 1992, ratifiée le 10 juin 1994) ; ii) la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) (signée le 14 octobre 1994, ratifiée le 11 juin 1996, entrée en vigueur le 26 décembre 1996) ; iii) la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) (signée le 12 juin 1992, ratifiée le 10 juin 1994, entrée en vigueur le 8 septembre 1994) ; et iv) le Protocole de Kyoto (ratifié le 1<sup>er</sup> juin 2001).

1.1.2 Le projet SLM (SLMP) répond au second des deux pôles principaux de la Stratégie d'assistance conjointe de la Banque pour la Gambie, lesquels sont i) le renforcement de l'encadrement institutionnel pour la gestion économique et la prestation des services publics ; et ii) la consolidation de la capacité de production et l'accélération de la croissance et la compétitivité (Stratégie d'assistance conjointe BAD/Banque mondiale, 2008-2011). Le SLMP fournit un financement supplémentaire pour le PIWAMP, qui est inclus dans la Stratégie d'assistance conjointe actuelle. Il renforcera la capacité de production dans le secteur agricole en accroissant les rendements de certaines cultures, en élargissant les superficies consacrées à la production rizicole dans les bas-fonds et en améliorant la productivité des surfaces boisées/forêts, entre autres. Les microprojets axés sur les collectivités qui visent à améliorer la productivité du secteur agricole contribuent à aligner le projet sur la Stratégie à moyen terme de la Banque, qui vise à répondre aux besoins immédiats par un appui sélectif et un réalignement de son portefeuille agricole afin de rehausser la productivité. Le projet s'inscrit également dans le droit fil des pôles 2 et 5 du DSRP II 2007- 2011, qui sont liés au renforcement de la capacité et de la production des secteurs productifs (agriculture, pêche, industrie, commerce, tourisme et infrastructure) et à la prise en compte systématique des questions plurisectorielles liées à la pauvreté dans la réduction de celle-ci, respectivement. Le projet a pour but de contribuer à la réalisation de l'objectif des pouvoirs publics consistant à accélérer la croissance du PIB et la réduction de la pauvreté et à assurer des moyens de subsistance durables grâce à l'utilisation efficace des ressources foncières et l'appui à la prestation de services d'infrastructure rurale. Par ailleurs, le projet demeure techniquement satisfaisant, intéressant au plan social, rentable au plan économique et viable du point de vue de l'environnement. Son exécution permettra à la Banque et à la République de Gambie de réaliser un objectif de développement important du projet de référence, le PIWAMP.

1.1.3 Le projet répond aux priorités environnementales et de développement rural de la République de Gambie et est pleinement conforme à ces priorités. L'approche axée sur les collectivités et à caractère participatif du SLMP représente une étape décisive dans la mise en œuvre du Plan d'action environnemental de la Gambie (Phase I 1992-2001 et Phase II 2001-à ce jour), qui vise à intégrer les considérations environnementales dans la stratégie globale du pays en matière de développement social et économique. La conception de la mise en œuvre décentralisée permet également au SLMP de s'aligner étroitement sur la Politique sectorielle de gestion des ressources agricoles et naturelles du gouvernement (2001-2020), qui

admet le rôle pivot des collectivités dans la gestion de leurs ressources naturelles en tant que fer de lance de l'action menée par les pouvoirs publics en faveur du développement agricole afin de satisfaire la demande croissante de nourriture et de renforcer les revenus des pauvres des zones rurales. La République de Gambie a aussi élaboré le Plan national d'investissement agricole de la Gambie (GNAIP) en tant que stratégie d'investissement sous-tendant le programme CAADP signé récemment. Le GNAIP combine des mesures stratégiques, institutionnelles, infrastructurelles et technologiques pour faire face à la multiplicité des obstacles liés à l'offre qui limitent le potentiel de croissance de l'agriculture de la Gambie. L'amélioration de la gestion des ressources en eau et la gestion d'autres ressources communes représentent les deux principaux pôles du GNAIP. Le présent projet appuie le GNAIP par le biais de ses résultats escomptés consistant à améliorer la gestion des ressources en eau et à faire face aux problèmes de dégradation des terres dans les bas-fonds et sur les plateaux, en vue d'améliorer la productivité de l'agriculture.

## **1.2. Justification de la participation de la Banque**

1.2.1 Le SLMP est un volet complémentaire, financé par le FEM, du projet PIWAMP en cours sur financement de la Banque, qui vise à renforcer considérablement et de manière durable la productivité des terres en Gambie, et partant faire reculer la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire des ménages. Le coût total de base du PIWAMP se chiffre à 17,5 millions de dollars (12,085 millions d'UC). Le financement de la Banque consiste en un prêt du Fonds spécial du Nigeria (FSN), avec un cofinancement du FIDA et de la République de Gambie. Le PIWAMP en tant que projet de base comprend trois volets : i) gestion des bassins hydrographiques ; ii) renforcement des capacités ; et iii) gestion de projet.

1.2.2 À ce jour, le PIWAMP a construit 672 ouvrages de lutte contre l'érosion par ravinement et 125,3 km de diguettes en courbe de niveau, amélioré 160 km de routes inter-villages et construit 13 points d'eau et organisé plus de 50 groupes d'exploitants agricoles. L'exécution du volet du PIWAMP revenant à la Banque est bien avancée : le taux de décaissement est de 92 % et l'exécution physique des activités du projet s'élève à 85 %. Le PIWAMP est un exemple de réussite et a été jugé comme étant le projet le plus performant dans le récent Rapport sur la performance du portefeuille pays pour la Gambie.

1.2.3 La réussite du PIWAMP prouve que l'on peut lutter contre la dégradation des terres en Gambie pour en éviter les conséquences sur l'environnement national et mondial. La Banque et le FIDA ont accepté la proposition de la République de Gambie de demander un financement complémentaire sur la base des modalités de cofinancement du PIWAMP et aussi de l'admissibilité du projet. La Banque est l'un des principaux partenaires d'exécution du FEM et a signé un protocole d'accord en février 2005 et un accord sur les modalités financières avec l'Administrateur du FEM (la Banque mondiale) afin d'avoir accès aux ressources du FEM. De ce fait, la Banque aide les pays à préparer des projets du FEM et supervise leur exécution. L'intervention de la Banque vise un double objectif, à savoir, promouvoir l'action menée actuellement en vue d'assurer un développement durable, tout en forgeant une solide coopération avec d'autres partenaires au développement.

1.2.4 Le don accordé par le FEM au SLMP financera des investissements supplémentaires consacrés aux volets suivants : i) pratiques de gestion durable des terres ; ii) renforcement des capacités institutionnelles en matière de SLM ; et iii) planification participative coordonnée et concertation sur la gestion améliorée des ressources entre les communautés des parties prenantes concernées, les institutions et les partenaires au développement. Ces investissements ont été mis en évidence au cours de l'exécution du PIWAMP en tant que méthodes garantissant la préservation et l'utilisation durable de la base de ressources foncières du pays. Le PIWAMP cible les activités de préservation des terres situées sur les plateaux et celles d'aménagement agricole des bas-fonds en réponse à la demande des populations locales visées. La démarche axée sur la demande se traduit par une approche de projet localisée imprévue, donnant lieu à des avantages apparemment fragmentés.

### 1.3. Coordination des donateurs

**Tableau 1.1**  
**Donateurs intervenant dans le secteur agricole**

	Secteur	Taille des		
		PIB	exportations	Population active
	Agriculture	33 %	40 %*	75 %
<b>Acteurs – Dépenses publiques annuelles (moyenne) **</b>				
	<b>Gouvernement</b>	<b>Donateurs</b>	<i>BAD</i>	26 %
%	20 %	80 %	<i>Banque mondiale</i>	24 %
			<i>BID</i>	24 %
			<i>FIDA</i>	20 %
			<i>FAO</i>	6 %
<b>Niveau de contribution des donateurs</b>				
	Existence de groupes de travail thématiques			N
	Existence de SWAP ou approches sectorielles intégrées			N
	Participation de la BAD à la coordination des donateurs			M***
* Source : Centre for International Earth Science Information Network (CIESIN)				
** Années [2004 to 2014] *** M : membre mais non dirigeant				

1.3.1 Le Groupe de la Banque a démarré ses opérations de prêt en Gambie en 1974 et, à ce jour, il a approuvé 56 opérations correspondant à un montant total d'engagements, net d'annulations, de 213,82 millions d'UC. Le secteur des transports et le secteur social représentent chacun 24 % environ, le secteur agricole 22 %, les services d'utilité publique 12 %, les activités multisectorielles 10 %, la protection de l'environnement 6 % et l'industrie 2 %. Près de 85 % des engagements nets du Groupe de la Banque proviennent du guichet FAD, 9 % du guichet BAD et 6 % du guichet FSN. Les 12 opérations de la Banque en cours sont présentées plus en détail à l'Appendice II, à l'exclusion des trois projets agricoles multinationaux.

1.3.2 Comme le montre le Tableau 1.1, la BAD est l'un des principaux donateurs multilatéraux et bilatéraux et l'une des principales institutions internationales de développement qui accorde des ressources financières et l'appui technique pour la gestion améliorée des ressources foncières de la Gambie. Son assistance est essentiellement coordonnée par une cellule chargée de tous les projets financés par des donateurs au ministère des Finances et elle est aussi fournie par le biais de cofinancement de diverses interventions. Le FIDA a accordé une aide financière au profit de sept projets en Gambie, dont cinq ont été cofinancés par la BAD et la Banque mondiale. Ces projets ciblent le secteur agricole et poursuivent l'objectif général consistant à réduire la pauvreté en milieu rural, en améliorant la sécurité alimentaire des ménages, en particulier parmi les petits exploitants agricoles. L'aide de la Banque mondiale a été consacrée à la mise en place d'un solide cadre macroéconomique et sectoriel. Les interventions de l'Union européenne – par le biais de son VIIIe Fonds européen de développement – ont porté essentiellement sur la décentralisation (renforcement des capacités et hiérarchisation des activités) et le développement rural, notamment la mise en place d'une politique de microcrédit, la réforme de la filière arachide, la recherche et la vulgarisation agricoles, l'infrastructure rurale et la rénovation des routes rurales. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) – par l'intermédiaire de son Programme spécial pour la sécurité alimentaire – intervient dans le domaine de l'intensification et de la diversification de l'agriculture et de la gestion des ressources en eau. Les interventions bénéficiant de l'aide des différents donateurs sont présentées à l'Appendice III.

1.3.3 En dehors des partenaires au développement indiqués plus haut, le FEM accorde également des dons et des ressources concessionnelles pour compléter l'aide au développement de type classique en finançant les coûts supplémentaires ou « surcoûts convenus » en Gambie. Les concours financiers du FEM visent essentiellement à aider les pays en développement à se conformer aux objectifs des différentes conventions internationales sur l'environnement, telles que la convention sur la diversité biologique, la convention sur les changements climatiques et la convention sur les POP. La Banque est l'un des principaux partenaires d'exécution du FEM et elle a signé un protocole d'accord avec le FEM en février 2005 et un accord sur les modalités financières avec l'Administrateur du FEM (la Banque mondiale) afin d'avoir accès aux ressources du FEM. De ce fait, la Banque aide les pays à préparer les projets du FEM et supervise leur exécution. Le SLMP a été préparé en réponse à une demande reçue en septembre 2007 de la République de Gambie, qui voulait que la Banque et le FIDA l'aident à obtenir un financement supplémentaire pour le PIWAMP. La Banque a présenté la demande dans le but de mobiliser des ressources supplémentaires pour améliorer la viabilité environnementale des interventions, notamment l'adaptation à la modification du climat, et contribuer ainsi à l'amélioration de l'état environnemental de la planète. Le FEM a approuvé le don en faveur du SLMP en janvier 2010.

## II. DESCRIPTION DU PROJET

### 2.1. Composantes du projet

**Tableau 2.1**  
**Composantes du projet**

N°	Intitulé de la composante	Coût estimatif (en millions de dollars EU)	Description de la composante
1	Renforcement des institutions de SLM	0,898	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mise en place et fonctionnement de la plateforme nationale sur les pratiques de SLM en Gambie</li> <li>▪ Mise en place et fonctionnement de six plateformes régionales sur les pratiques de SLM</li> <li>▪ Élaboration du mécanisme d'investissement lié aux principes de SLM en Gambie</li> <li>▪ Mise en place de la base de connaissances et du système d'information en matière de SLM</li> <li>▪ Aide à l'élaboration de politiques appropriées permettant la mécanisation de l'agriculture</li> <li>▪ Renforcement des capacités des principaux prestataires en matière de planification et de services-conseils</li> </ul>
2	Aménagement des bassins versants/paysages axé sur les populations locales	2,989	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Planification de l'aménagement des bassins versants/paysages axé sur les populations locales</li> <li>▪ Promotion de la sécurité alimentaire, réduction de la pauvreté et lutte contre la dégradation des terres grâce à des investissements de SLM axés sur les collectivités</li> <li>▪ Suivi et évaluation de l'impact par un processus participatif</li> <li>▪ Renforcement des capacités institutionnelles pour la planification de l'aménagement des bassins versants axé sur les collectivités</li> <li>▪ Validation et séances de démonstration de l'utilisation des outils et des techniques agricoles destinés à l'agriculture sur les plateaux</li> </ul>

3	Gestion du projet	0,344	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Élaboration et exécution des plans annuels de passation des marchés</li> <li>▪ Mise en œuvre d'un système de gestion interne de S&amp;E</li> <li>▪ Préparation et présentation des rapports – trimestriels, à mi-parcours, et d'achèvement du projet</li> <li>▪ Suivi des accords avec les partenaires chargés de l'exécution</li> </ul>
---	-------------------	-------	---

2.1.1 Les activités de la Composante 1 qui devront être impulsées par les pays, permettront aux différents acteurs de jouer un rôle clé dans les domaines de l'alignement, de l'harmonisation et de la coordination des activités de développement en matière de gestion durable des terres (SLM). Ces activités sont menées par les pouvoirs publics pour s'assurer que l'aide au développement cadre parfaitement avec les priorités de la Gambie en matière de SLM et qu'elle est fournie conformément au dispositif institutionnel en place. Les activités de la Composante 2 permettront de développer la capacité des différentes communautés à évaluer l'état de dégradation de leurs ressources naturelles locales, préparer les plans d'aménagement des bassins versants/paysages, ainsi que les portefeuilles des microprojets d'une manière pleinement participative afin de restaurer, pérenniser et améliorer la capacité de production et les fonctions de protection de ces ressources. Le processus participatif de planification de l'utilisation des terres comprendra, au niveau du village ou de la collectivité, toute une série de séances d'information et de sensibilisation, d'ateliers sur la planification participative et d'exercices d'apprentissage par découverte sur le terrain. Grâce aux compétences qu'elles auront acquises, les collectivités vont ensuite mettre en œuvre des microprojets financés par le Projet de gestion durable des terres (SLMP).

## 2.2. *Solution technique retenue et autres options explorées*

2.2.1 La principale solution de rechange envisagée à la place du SLMP est le PIWAMP sans financement supplémentaire. Le PIWAMP ne comprenait pas d'activités visant à améliorer les conditions favorables (politique de développement, capacités législatives et institutionnelles) dans le cadre de l'action des pouvoirs publics visant à décentraliser la responsabilité de la gestion des ressources naturelles du pays au profit des administrations locales aux niveaux des régions et des districts. Par le biais d'une approche à deux niveaux (national et régional) le projet financera la prise en compte systématique des pratiques de SLM, ce qui permettra au pays de prendre l'initiative de l'alignement, de l'harmonisation et de la coordination des activités de développement axées sur les pratiques de SLM menées par différents acteurs, notamment les pouvoirs publics, les institutions financières internationales, les organismes bilatéraux et multilatéraux de développement, les ONG internationales et nationales, la société civile et le secteur privé. L'ancrage des microprojets sur les populations locales garantira en outre la viabilité des investissements et du perfectionnement des connaissances et des compétences au niveau local.

## 2.3. *Type de projet*

2.3.1 Le projet de SLM permet d'obtenir du FEM un financement supplémentaire à titre de don et complète ainsi les investissements réalisés dans le cadre du PIWAMP par la Banque grâce aux ressources du FSN. Les investissements supplémentaires du FEM feront en sorte que les activités du PIWAMP aient des effets positifs optimums sur l'environnement mondial, notamment la réduction de la dégradation des terres, la préservation de la biodiversité et l'amélioration de l'adaptation aux effets du changement climatique.

## 2.4. *Coût du projet et modalités de financement*

2.4.1 Le coût total du SLMP est estimé à 4,4 millions de dollars EU. La part en devises est estimée à 28 % du coût total. Les estimations de coûts ont été calculées selon le principe du surcoût. Les impôts et taxes sont compris dans les coûts, mais ont été mis en évidence aux fins de financement par la CGP du PIWAMP, utilisant les directives courantes du gouvernement. Les investissements de SLM axés sur les

collectivités sont fondés sur l'évaluation des types de microprojets qui sont susceptibles d'être sélectionnés par les communautés villageoises et les ménages en milieu rural. La composition effective du portefeuille durant l'exécution sera déterminée par les collectivités et les ménages des ruraux concernés. Le projet a néanmoins inclus des critères, conformes aux directives du FEM en matière d'investissement lié aux principes SLM qui orienteront la sélection. Les tableaux ci-après présentent les données détaillées du financement estimatif du FEM.

**Tableau 2.3**  
**Coûts estimatifs du projet par composante**  
**[montants en millions de dollars EU]**

Composantes	Coûts en devises	Coûts en monnaie locale	Total coûts	% en devises
Renforcement des institutions de SLM	0,483	0,415	0,898	54
Aménagement des bassins versants/paysages axé sur les collectivités	0,611	2,378	2,989	20
Gestion du projet	0,095	0,249	0,344	28
<b>Total coût de base</b>	<b>1,188</b>	<b>3,043</b>	<b>4,231</b>	<b>28</b>
Provision pour aléas de construction	0,006	0,014	0,020	30
Provision pour hausse des prix	0,042	0,107	0,149	28
<b>Total coût du projet</b>	<b>1,236</b>	<b>3,164</b>	<b>4,400</b>	<b>28</b>

*N.B./ Les taux de change sont fournis dans l'introduction au présent rapport (page (i)). Le taux de change utilisé pour les coûts en monnaie locale est celui du 6 mars 2009, à savoir 1 dollar EU = 26,11 dalasis*

**Tableau 2.4**  
**Sources de financement**  
**[montants en millions de dollars EU]**

Sources de financement	Coûts en devises	Coûts en monnaie locale	Total coûts	% en devises
Fonds pour l'environnement mondial	1,236	3,164	4.400	28
<b>Total coût du projet</b>	<b>1,236</b>	<b>3,164</b>	<b>4.400</b>	<b>28</b>

**Tableau 2.5**  
**Coûts du projet par catégorie de dépenses**  
**[montants en millions de dollars EU]**

Catégories de dépenses	Coûts en devises	Coûts en monnaie locale	Total coûts	% en devises
<b>Coûts d'investissement</b>	0,610	2,182	2,792	22
Biens				
Matériel de bureau et des équipes opérationnelles sur le terrain	0,077	0,051	0,128	60
Travaux				
Microprojets	0,533	2,131	2,664	20
Services	0,579	0,576	1,155	50
Assistance technique	0,238	0,055	0,293	81
Études	0,114	0,114	0,228	50
Renforcement des capacités	0,227	0,323	0,550	41
Divers	-	0,084	0,084	-
<b>Coûts d'exploitation</b>	-	0,285	0,285	-
Maintenance et réparations	-	0,052	0,052	-
Salaires et indemnités	-	0,233	0,233	-
<b>Total coût de base</b>	<b>1,188</b>	<b>3,043</b>	<b>4,231</b>	<b>28</b>
Provision pour aléas de construction	0,006	0,014	0,020	30
Provision pour hausse des prix	0,042	0,107	0,149	28
<b>Total coût du projet</b>	<b>1,236</b>	<b>3,164</b>	<b>4,400</b>	<b>28</b>

**Tableau 2.6**  
**Calendrier des dépenses par composante**  
**[montants en millions de dollars EU]**

<b>Composantes</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Renforcement institutionnel SLM	0,407	0,231	0,135	0,105
Aménagement des bassins versants/paysages axé sur les collectivités	0,123	0,741	1,411	0,736
Gestion du projet	0,089	0,063	0,084	0,108
<b>Total coût de base</b>	<b>0,619</b>	<b>1,035</b>	<b>1,629</b>	<b>0,948</b>

## 2.5. Zone du projet et populations cibles

2.5.1 Les interventions liées au SLMP deviendront opérationnelles dans toutes les six Directions régionales de l'agriculture (ARD), à savoir, Yundum, Kerewan, Jenoi, Sapu, Kuntaur et Basse. Les groupes cibles du SLMP seront les mêmes que ceux qui ont été retenus pour les activités dont la promotion est assurée par le PIWAMP, à savoir les petits exploitants pauvres pour qui les cultures traditionnelles des plateaux telles que les arachides, le mil et le sorgho et la riziculture dans les bas-fonds constituent la principale source de leurs moyens de subsistance. On estime à 164 310 le nombre de personnes à qui profitent directement et indirectement les interventions du PIWAMP. Ce nombre sera pris en compte dans le cadre du SLMP. En se basant sur les données collectées durant l'exécution du PIWAMP, plus de 50 % de ces bénéficiaires sont des femmes. Alors que la riziculture de bas-fonds est essentiellement réalisée par les femmes, la responsabilité des cultures pratiquées dans les zones de plateaux incombe au premier chef aux hommes. Le principal groupe cible des activités de SLM financées dans les bas-fonds par le FEM sera par conséquent constitué de femmes, alors que les interventions en vue d'une amélioration de la gestion des terres arables et des grands pâturages libres des plateaux viseront principalement les hommes. La planification de SLM sera réalisée dans le cadre des bassins versants/paysages et mettra l'accent sur l'amélioration de la gestion globale des ressources de l'écosystème tant des bas-fonds que des plateaux, en particulier les ressources en eau. Ceci nécessitera une approche participative axée sur les collectivités associant tous ceux qui utilisent les terres et les ressources en eau de la collectivité pour satisfaire aux besoins de subsistance de leurs ménages.

2.5.2 Le SLMP financera un maximum de 80 % des besoins d'investissement d'un microprojet, les bénéficiaires devant apporter les 20 % restants en espèces et en nature, au titre des fonds de contrepartie. Le SLMP financera le processus de planification de l'aménagement des bassins versants/paysages axé sur les collectivités sur certains sites qui doivent être : i) représentatifs des différentes zones écologiques<sup>1</sup>, des types de dégradation des terres et des problèmes d'utilisation des terres et des ressources en eau que l'on rencontre en Gambie<sup>2</sup> ; ii) représentatifs des différents groupes cibles du PIWAMP ; iii) identifiés par les ARD comme zones prioritaires où il faut résoudre les problèmes indissociables de la sécurité alimentaire, de la pauvreté en milieu rural et de la dégradation des terres, grâce à la promotion des pratiques de SLM dans le cadre des bassins versants/paysages ; et iv) des zones où les collectivités admettent déjà qu'elles rencontrent des difficultés et ont accepté de collaborer avec le PIWAMP pour l'élaboration de leurs propres plans d'aménagement et d'investissement lié aux principes SLM axés sur les collectivités dans les bassins versants/paysages. Le niveau des contributions sera minimal et reposera sur les principes de l'agriculture douce qui privilégient les intrants organiques. Il est également prévu d'acheter le matériel de terrain qui sera utilisé par les collectivités.

<sup>1</sup> Il faudrait que chaque site soit constitué de bas-fonds et de zones de plateaux.

<sup>2</sup> Le but visé est que ces régions servent dans un premier temps de sites d'apprentissage par l'action et par la suite de « modèles » de démonstration pour généraliser l'approche dans le pays, au fur et à mesure que les ressources financières seront fournies à l'avenir par le gouvernement et d'autres partenaires au développement.

## **2.6. *Processus participatif pour l'identification, la conception et l'exécution du projet***

2.6.1 La formulation et l'évaluation du SLMP ont été réalisées à la suite d'un processus consultatif des parties prenantes liées au PIWAMP. Ce processus a permis d'assurer que les activités d'investissement proposées soient, aux niveaux national et régional, en phase avec les priorités, les stratégies de développement et les mécanismes administratifs. Les consultations avec les principaux acteurs institutionnels nationaux et locaux durant le processus de conception ont permis de mettre l'accent sur la coordination des pratiques de SLM au plan national et au niveau des ARD, ce qui devrait contribuer à la viabilité à long terme des investissements du projet. Par ailleurs, l'approche participative axée sur les collectivités pour la préparation des plans d'aménagement des bassins versants/paysages au niveau des villages, qui a été élaborée à la suite de larges consultations avec les ARD et les collectivités, garantira la conformité des investissements avec les priorités et les préoccupations en matière de développement au niveau local.

2.6.2 La planification et la mise en œuvre des interventions de SLM sur le terrain seront impulsées par les communautés dans le cadre de certaines zones villageoises bénéficiant du soutien des équipes multidisciplinaires sur place (MDFT) et des spécialistes techniques de la CGP et des ARD. Les collectivités bénéficiaires prendront l'initiative des activités de planification participative. Elles pourront ainsi, au sein de leur village, jouer le premier rôle dans les domaines suivants : i) identification des problèmes de l'écosystème des bas-fonds et des plateaux qu'il faut résoudre ; ii) détermination du type et de la nature des investissements SLM nécessaires ; iii) préparation d'un plan de travail et budget annuels ; iv) mobilisation, au niveau des collectivités, des contributions en espèces et en nature pour des investissements SLM convenus ; et v) suivi et évaluation de l'impact de l'exécution de leur plan d'aménagement des bassins versants/paysages. Pour faciliter la participation effective des bénéficiaires, des activités appropriées de mobilisation, d'organisation et de formation seront menées avec l'appui du PIWAMP et du SLMP.

2.6.2 Le SLMP vise l'extension et le renforcement des activités d'aménagement des bassins versant menées par le PIWAMP, par l'élaboration et la promotion d'une méthode de planification intégrée de l'aménagement des bassins versants/paysages. Une telle approche fera en sorte que les communautés rurales participantes évaluent l'état de dégradation de leurs ressources naturelles locales (terres, végétation, ressources en eau, faune, etc.) tant dans les bas-fonds que sur les plateaux. Par la suite, elles élaboreront leurs propres plans globaux d'utilisation des terres et d'investissement dans les bassins versants/paysages, qui visent à restaurer, à pérenniser et à améliorer la capacité de production et les fonctions de protection de ces ressources, et à faire face aux risques liés aux changements climatiques. Le but visé sera de permettre aux collectivités d'assumer la responsabilité directe (et l'appropriation) de l'évaluation des problèmes de gestion des ressources de l'écosystème et du choix des solutions.

## **2.7. *Expérience acquise par le Groupe de la Banque, leçons prises en compte dans la conception du projet***

2.7.1 La conception du SLMP s'inspire de l'expérience couronnée de succès du PIWAMP et du Programme d'aménagement agricole des bas-fonds (LADEP) précédemment financé par la République de Gambie, la BAD et le FIDA, qui a utilisé des technologies simples et l'auto-assistance pour assurer sa viabilité. Si le LADEP a mis l'accent sur les travaux de rétention d'eau et d'accès aux marées qui visaient à accroître la production de riz dans les bas-fonds, le PIWAMP a élargi cette option afin d'inclure les activités de SLM dans les zones de plateaux. Le SLMP retient l'approche de planification participative impulsée par la demande, en élargissant les interventions au soutien d'un éventail d'activités de SLM liées aux cultures et aux productions animale et forestière dans les zones de plateaux. Ces activités viennent compléter celles liées au développement de la riziculture aquatique que ciblait déjà le LADEP.

2.7.2 Parmi les autres enseignements qui ont été tirés des interventions antérieures de la Banque dans la sous-région et qui ont été pris en compte dans la conception du SLMP, on peut citer la constitution des groupes d'utilisateurs axés sur les collectivités chargés de gérer les ouvrages de régulation des eaux, qui ont été installés durant l'exécution du projet, ainsi que la contribution en nature des collectivités aux investissements dans les microprojets communautaires tirés par la demande. Parmi les exemples d'où les enseignements ont été tirés, on peut citer des investissements au Cap-Vert et dans la région de l'OMVG. Le SLMP va recourir aux comités communautaires pour le suivi de l'exécution du projet, et pour garantir la viabilité des investissements réalisés.

## **2.8. Principaux indicateurs de performance**

2.8.1 Les principaux indicateurs de performance du projet comprendront : i) la mise en place d'une plateforme nationale SLM opérationnelle ; ii) un secrétariat national SLM opérationnel ; iii) le nombre de collectivités qui adoptent les principes de SLM ; iv) la mise en place, au niveau des ARD, de plateformes SLM dans toutes les six ARD ; v) l'amélioration des revenus des ménages ; vi) le nombre de plans et d'investissements SLM harmonisés ; vii) le nombre de MDTF formées et opérationnelles ; viii) le nombre de sous-comités en charge de l'aménagement des bassins versants/paysages installés ; ix) le nombre d'évaluations du scénario de base des zones villageoises ; x) le nombre de portefeuilles de microprojets d'investissement lié aux principes SLM ; xi) la superficie des terrains de parcours communaux restaurés et améliorés ; xii) la superficie des zones boisées/forestières sur les plateaux qui ont été protégées et restaurées grâce à la régénération naturelle, à la plantation d'enrichissement et au reboisement ; xiii) la superficie des régions boisées/forestières des plateaux qui ont été protégées et agrandies ; xiv) la superficie des mangroves qui ont été protégées et restaurées ; xv) la superficie des bas-fonds où l'invasion des herbes aquatiques a été maîtrisée ; xvi) la superficie des habitats fauniques protégés et restaurés ; xvii) la superficie des systèmes intensifiés de parcs agroforestiers sur les terres agricoles des plateaux ; et xviii) le nombre de tests de validation/démonstrations de l'agriculture écologique.

## **III. FAISABILITÉ DU PROJET**

### **3.1. Performance économique et financière**

3.1.1 Les principaux avantages du SLMP se retrouveront dans les secteurs environnemental et social, avec un grand impact sur le renforcement des capacités et les questions de genre. Le projet doit permettre d'obtenir les principaux avantages environnementaux et socioéconomiques grâce à ses investissements SLM, qui visent à restaurer, pérenniser et améliorer les fonctions de protection et de production des écosystèmes des zones de plateaux et des bas-fonds dans certains villages. Les données d'expérience accumulées dans l'exécution du scénario de base du PIWAMP ont révélé un taux de rentabilité financière de 19 % et un taux de rentabilité économique (TRE) de 12 %. Le TRE prévu pour le SLMP est du même ordre que celui du PIWAMP, étant donné que lors de l'exécution des microprojets similaires, les collectivités et les activités cibles sont également similaires. Le TRE est particulièrement sensible à une réduction de la production, ce qui signifie qu'une réduction de 20 % de la production se traduira par un TRE de 13 %. Un accroissement de 10 % du coût d'investissement produira un TRE de 17 %, alors qu'un retard de deux ans dans l'exécution du projet se traduira par un TRE de 13 %. Les enseignements tirés de la politique, de la stratégie et de l'élaboration du cadre institutionnel aux niveaux national et des ARD, ainsi que le renforcement de l'autonomie et des capacités réalisé au niveau des collectivités pour la planification, la mise en œuvre et le suivi des plans d'aménagement des bassins versants/paysages, fourniront une base permettant de reproduire et de généraliser à l'échelle du pays les interventions locales de SLM.

### 3.2. *Impacts environnementaux et sociaux*

#### **Impacts environnementaux**

3.2.1 Les ressources foncières (sol, eau, végétation et faune) de la Gambie sont non seulement le socle de la plupart des activités économiquement productives réalisées dans le pays, mais également le soutien principal de l'économie. La gestion durable de ces ressources est par conséquent fondamentale pour la prospérité future du pays. La dégradation des terres en Gambie est un sérieux problème qui affecte négativement la structure et l'intégrité fonctionnelle des ressources de l'écosystème du pays. Les ressources écosystémiques des régions de plateaux se dégradent en grande partie du fait des pratiques inappropriées d'aménagement des terres agricole, du surpâturage des terrains de parcours et de déboisement des zones forestières et boisées. Les ressources écosystémiques des bas-fonds et des zones humides fluviales du pays sont menacées par les destructions causées par les inondations subites, l'envasement et la sédimentation, du fait de l'écoulement accru des eaux de pluie venant des plateaux dégradés.

3.2.2 Le SLMP financera toute une série de mesures visant à faire face à la dégradation des ressources écosystémiques des plateaux et des bas-fonds. L'amélioration des plans d'aménagement des bassins versants/paysages se traduira par des réaménagements réalisés sur une superficie d'environ 360 km<sup>2</sup> de terres ou 3 % environ de l'ensemble des terres du pays. Aux plans national et mondial, les avantages escomptés comprendront : i) le renversement de la tendance à la baisse de la productivité des terres ; ii) la restauration de la couverture végétale et de la diversité de l'habitat dans les zones humides et les régions de mangroves des bas-fonds dégradés, et sur les terrains de parcours et les régions forestières/boisées des plateaux ; iii) une meilleure biodiversité (espèces végétales et animales) dans le cadre des paysages de cultures agricoles, de production animale et de production forestière ; iv) la réduction des émissions de carbone grâce à la promotion des poêles à bon rendement énergétique et à l'adoption de pratiques aratoires antiérosives ; v) l'amélioration du piégeage du carbone grâce au relèvement de la teneur des terres en matières organiques et à l'accroissement de la quantité de la biomasse forestière et d'autres formes de biomasse, par le biais non seulement de la restauration de la couverture végétale des zones de mangrove, des terrains de parcours et des zones boisées/forêts, mais également de la plantation, au niveau des exploitations, de nombreux arbres et arbustes ; et vi) l'amélioration de l'aménagement des bassins versants/paysages, qui se traduit par une réduction de l'érosion et des pertes d'eau dans les zones de plateaux, accompagnée d'une diminution des dépôts de sédiments dans les zones de riziculture aquatique.

3.2.3 Selon les Procédures d'évaluation environnementale et sociale du Groupe de la Banque, le projet est classé, au plan environnemental, dans la catégorie 2, en application d'une catégorie environnementale similaire à celle qui avait été validée pour le scénario de base du PIWAMP. La catégorie 2 attribuée à ce projet complémentaire du FEM a été validée par le Département d'assurance de la qualité et des résultats (ORQR.3) le 9 juin 2010. Dans l'ensemble, le projet aura des effets environnementaux et sociaux positifs parce qu'il financera des interventions destinées à atténuer la dégradation des terres grâce à la promotion des pratiques de SLM. Les éventuels impacts négatifs sont essentiellement localisés et portent sur les investissements dans la petite infrastructure liée à la mise en œuvre des plans de gestion participative, tels que la récupération de l'eau et les structures de stabilisation des ravins. Les mesures d'atténuation qui avaient été énoncées dans le Plan de gestion (et de suivi) environnementale et sociale (PGES) du PIWAMP restent valables. Ces mesures seront utilisées pour orienter les interventions visant à atténuer les risques environnementaux et sociaux éventuels du projet complémentaire du FEM. Le PGES orientera également l'étude environnementale et sociale initiale de tous les sous-projets axés sur les collectivités qui seront mis en évidence durant l'exécution du projet.

#### **Changement climatique**

3.2.4 Le cadre directif pour le changement climatique est résumé dans le Programme d'action national pour l'adaptation (PANA) de la Gambie qui porte sur l'impact du changement climatique aux niveaux

national et local. Le PANA vise précisément à appréhender ce qui suit : i) les principales caractéristiques des risques climatiques ; ii) les mécanismes d'adaptation aux risques climatiques et au changement climatique aux niveaux local et national ; iii) les programmes et les mesures institutionnelles mis en place et destinés non seulement à faire face au changement climatique, mais également à identifier et à établir un ordre de priorité des activités liées au changement climatique. L'inondation des plaines alluviales représente un impact éventuel du SLMP. Les mesures d'adaptation proposées sont la construction de berges/digues, la réimplantation des activités menacées et les réformes institutionnelles. L'intrusion des eaux salées dans la nappe aquifère est un autre impact possible du SLMP. Les mesures d'atténuation proposées sont la réinstallation des points d'abstraction et le changement des politiques de pompage des puits/forages de grande profondeur. L'allongement de la longueur des marées salines étant également possible, il peut être atténué par le réglage de débit, la délivrance d'autorisation et de permis pour le prélèvement de l'eau fluviale aux fins d'irrigation. Les modifications de la salinité des eaux fluviales peuvent être atténuées par la régularisation du débit, alors que les diminutions de la recharge des eaux souterraines peuvent être atténuées par une amélioration des colonnes d'eau des puits et une recharge/accumulation d'eau de manière artificielle. Les épisodes de sécheresse peuvent être atténués par le rajustement de la période de plantation, la pratique de cultures adaptées à la sécheresse et le recours à des techniques de conservation de l'humidité des sols. Les effets des pluies hors saison peuvent être atténués par la construction d'infrastructures de séchage.

## **Genre**

3.2.5 En Gambie, les femmes représentent 51 % de la population, et la plupart d'entre elles vivent dans les zones rurales et pratiquent l'agriculture. Elles représentent 50 % de la main-d'œuvre agricole et sont à l'origine de près de 40 % de la production agricole totale. Dans le domaine des cultures, les femmes produisent plus de 90 % du riz pluvial, tout comme la production du riz aquatique traditionnel leur incombe au premier chef. Les femmes apportent une contribution substantielle à la production aussi bien des cultures vivrières que des cultures de rente. Les hommes cultivent les zones de plateaux et en sont les propriétaires, mais la supervision et les opérations quotidiennes sont réalisées par les femmes. Dans les bas-fonds, les femmes gèrent leurs propres terres, très souvent avec l'aide de petits groupes de parents de sexe féminin. Dans les bas-fonds, le principal groupe cible sera les femmes, alors que, pour l'agriculture écologique des plateaux, ce sera les hommes, les femmes et les jeunes.

3.2.6 Les activités d'évaluation et de planification participative du projet mettront particulièrement l'accent sur la participation active des femmes, des minorités ethniques et des autres groupes défavorisés (les pauvres, les paysans sans terre, les jeunes, etc.). Leur participation active à la planification et l'exécution des plans d'aménagement des bassins versants/paysages des zones villageoises contribuera à améliorer la gestion des ressources foncières au niveau local et à améliorer la viabilité des investissements SLM proposés. Le projet veillera à ce que les femmes soient bien représentées, et aient l'égalité d'accès aux postes de décision. Une représentation insuffisante des femmes au sein des comités en charge de l'élaboration des projets peut avoir une influence négative sur l'accès des femmes aux investissements financés par le projet. C'est pourquoi le projet exige une représentation appropriée des femmes au sein des divers comités et organes de décision impliqués dans les activités du projet. Les nominations faites dans le cadre du projet devront donner l'égalité d'accès aux femmes, afin de compter au moins 50 % d'entre elles parmi les membres des comités.

## **Impacts sociaux**

3.2.7 La pauvreté est très répandue en Gambie, bien que la stabilité macroéconomique ait été réalisée. La pauvreté est essentiellement un phénomène rural, près de 50 % des habitants des zones rurales étant pauvres. La répartition des revenus est biaisée, et un grand fossé existe entre les zones rurales et urbaines. Près de 37 % des ménages et 54 % des habitants des zones rurales vivent en dessous du seuil de la pauvreté alimentaire, par rapport à 23 % et 33 % respectivement dans les zones urbaines. Environ 91 % des personnes extrêmement pauvres et 72 % des pauvres travaillent dans le secteur agricole (DSRP). C'est pourquoi

l'agriculture est le secteur qui bénéficie le plus des investissements en vue de l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la réduction de la pauvreté.

3.2.8 La viabilité des activités liées à la production agricole, animale et forestière et à l'écotourisme dans les zones de plateaux et les bas-fonds, qui seront financées par le SLMP et le PIWAMP de base, doit se traduire par un accroissement notable des revenus procurés par ces activités de subsistance au niveau tant de la collectivité que de chaque ménage. Cela, à son tour, aura une incidence positive sur la sécurité alimentaire aux niveaux des ménages, de la collectivité et des ARD, tout en contribuant à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Le nombre des ménages qui en bénéficieront directement est estimé à environ 5 500 (10 % des ménages en milieu rural), soit 66 000 personnes. La transposition et la généralisation ultérieures des interventions du projet devraient se traduire par des avantages pour un nombre nettement plus élevé de ménages en milieu rural.

## IV. EXÉCUTION

### 4.1. Modalités d'exécution

4.1.1 Le SLMP utilisera le dispositif du PIWAMP dont l'achèvement est prévu pour la fin de 2013<sup>3</sup>. L'exécution de ce projet se fera dans le cadre de l'administration décentralisée de la République de Gambie, en particulier celle du ministère de l'Agriculture. Les activités seront, par conséquent, exécutées sur toute l'étendue du territoire, au niveau des ARD, des districts, des services et des collectivités. Les investissements SLM sur le terrain seront réalisés dans 36 villages au moins. La zone couverte par chaque plan d'aménagement des bassins versants/paysages peut correspondre aux limites géographiques/administratives d'un village, ou peut être la combinaison d'une zone de deux à trois villages voisins – là où la nature des problèmes de dégradation des terres nécessite la coopération et la participation des villages avoisinants, ce qui fera en sorte que ces problèmes puissent être traités sur la base plus large des bassins versants/paysages. La superficie moyenne de la zone couverte par chaque plan sera de l'ordre de 10 000 ha, et les bénéficiaires visés par chaque plan appartiendront à quelque 100 à 150 ménages d'exploitants agricoles. Les principaux organes d'exécution seront la Cellule de gestion (CGP) du PIWAMP, le bureau départemental de l'ARD et le sous-comité chargé de l'aménagement des bassins versants/paysages des Comités de développement de villages dans les villages participants.

4.1.2 La CGP comprend actuellement un contrôleur administratif et financier, un commis à la comptabilité, un responsable du S&E, un assistant de S&E, un chargé de la mobilisation des collectivités et son adjoint, qui sont tous pris en charge par le PIWAMP. Les ressources du FEM seront utilisées pour recruter un autre aide-comptable qui sera chargé, au jour le jour, de la gestion rationnelle des ressources du FEM. La CGP assurera la coordination effective de l'exécution, et veillera à ce que les décaissements, la gestion financière et la passation des marchés respectent les règles de la Banque, sur la base des enseignements positifs tirés du PIWAMP. Elle veillera également à ce que le Plan de travail et budget annuels, les rapports d'activité trimestriels et les rapports d'audit annuels soient présentés à la BAD conformément au calendrier. La CGP signera un accord de collaboration avec chacun des ARD pour l'exécution des activités relevant de leur domaine géographique de compétence. Chaque ARD sera, après consultation avec la CGP, chargée du recensement des villages dans les lesquels seront réalisées les activités de planification de l'aménagement des bassins versants/paysages communautaires, qui sont financées par le FEM.

<sup>3</sup> La présente date d'achèvement du financement du PIWAMP par le FIDA devra être prorogée et le personnel devra continuer à apporter sa collaboration jusqu'au terme du SLMP, étant donné que ces personnels appartiennent pour la plupart au ministère de l'Agriculture.

## Décaissement

4.1.3 Les décaissements, la passation des marchés et les audits réalisés dans le cadre du projet doivent se conformer aux principes directeurs de la BAD. Des comptes distincts seront tenus pour les dépenses liées non seulement au FEM, mais également à la BAD et au FIDA, au titre du PIWAMP. Des plans de travail et budgets annuels seront par ailleurs présentés, parallèlement aux plans annuels de passation des marchés. Les décaissements se feront conformément aux dispositions du manuel de la Banque en la matière. Les décaissements vers des comptes spéciaux prendront la forme de fonds renouvelables, sur la base d'un programme d'activité annuel préalablement approuvé par la Banque. Ces comptes seront réapprovisionnés par la Banque à la demande de la CGP, après justification de l'utilisation de 50 % au moins du paiement précédent. Chaque demande de décaissement des fonds renouvelables sera présentée à la Banque pour approbation, et couvrira une période maximum de six mois d'activités. Le règlement des dépenses liées aux services de consultants se fera par paiement direct, conformément à la réglementation de la Banque en la matière.

## Gestion financière

4.1.4 Il a été procédé à un examen des politiques et procédures du Gouvernement en matière comptable, et celles-ci se sont avérées conformes aux lignes directrices de la BAD et du FIDA. Le SLMP utilisera le Manuel de gestion financière et comptable et du Système informatisé de gestion comptable et financière mis au point durant l'exécution du PIWAMP. Les systèmes de gestion financière du PIWAMP ont été jugés satisfaisants par la Banque, ainsi que par le Gouvernement de la République de Gambie, comme l'a confirmé le dernier Examen de la performance du portefeuille du pays qui a été réalisé en juin 2009, et qui jugeait la performance du PIWAMP très satisfaisante. Les comptes du SLMP seront soumis aux contrôles d'usage de l'administration publique et de la Banque. Les audits annuels des comptes financiers et les audits semestriels de la passation des marchés seront réalisés de manière à faciliter la préparation du bilan et à assurer le bon usage des règles et des procédures en vigueur en matière de passation des marchés. Les rapports du vérificateur des comptes seront transmis à la Banque, dans un délai maximum de six mois après la fin de l'exercice sur lequel porte la vérification. Les anciens rapports annuels du vérificateur du PIWAMP ont été régulièrement transmis à la Banque et ont été jugés conformes aux normes.

## Passation des marchés

4.1.5 Tous les marchés de biens et de travaux et les contrats de services d'experts-conseils financés sur les ressources du FEM seront conformes aux *Règles et procédures pour la l'acquisition des biens et travaux* de la Banque ou, le cas échéant, les *Règles et procédures pour l'utilisation des consultants*, en utilisant les documents types d'appel d'offres de la Banque. Les principales modalités de la passation des marchés seront les suivantes : la prospection internationale, l'établissement d'une liste de soumissionnaires admissibles, la régie directe et l'entente directe, surtout en ce qui concerne les microprojets communautaires dont la nature et le type seront définis par les différentes collectivités lors de l'exécution du projet. Les modes de passation des marchés pour les différents biens, travaux et services au titre du SLMP sont résumés dans le Tableau 4.1. Étant donné qu'il s'agit d'un projet de développement impulsé par les collectivités, tous contrats de services devant être fournis au titre des microprojets communautaires seront passés en veillant à la participation collective, du fait de leur caractère local et de leur spécificité selon les endroits. La plupart des microprojets pourront être exécutés par des organismes publics, comme cela s'est fait de manière satisfaisante dans le cadre du PIWAMP et du LADEP. Ces organismes ont la capacité, le savoir-faire et l'expérience nécessaires pour exécuter les projets envisagés, par exemple, les petits travaux et en faisant participer les grands exploitants, ce qui garantira par la suite leur gestion et leur viabilité. Des sessions et des ateliers de formation seront animés par des institutions locales et nationales spécialisées appartenant pour la plupart au ministère de l'Agriculture. Aussi, vont-elles également recourir à la méthode de passation des marchés par entente directe. Un projet de programme de travail et de budget annuels pour la première année du projet a été élaboré, parallèlement au plan de passation des marchés. Les capacités de la CGP dans le

domaine de la gestion des activités liées à la passation et à la gestion des marchés sont jugées satisfaisantes, puisque l'équipe s'est correctement acquittée de toutes les tâches relatives à la passation des marchés au titre du PIWAMP.

**Tableau 4.1**  
**Modes de passation des marchés pour les biens et les services (montants en dollars EU)**

Rubriques du projet	Prospection internationale	Liste restreinte	Autres*	Total
1. Biens				
1.1 Matériel de bureau	31 000	-	-	31 000
1.2 Véhicules	80 000	-	-	80 000
1.3 Motocyclettes	18 000	-	-	18 000
<b>Total partiel</b>	<b>129 000</b>	-	-	<b>129 000</b>
2. Services d'experts-conseils	-	228 000	-	228 000
2.1 Études	-	293 000	-	293 000
2.2 Assistance technique	-	-	606 000	606 000
2.3 Ateliers et formation	-	63 000	-	63 000
2.3 Audit	-	<b>584 000</b>	<b>606 000</b>	<b>1 190 000</b>
<b>Total partiel</b>	-	-	2 712 000	2 712 000
3. Travaux	-	-	<b>2 712 000</b>	<b>2 712 000</b>
3.1 Microprojets communautaires	-	-	233 000	233 000
<b>Total partiel</b>	-	-	52 000	52 000
4. Divers	-	-	84 000	84 000
4.1 Salaires et indemnités du pers.	-	-	<b>369 000</b>	<b>369 000</b>
4.2 Exploit.et maint. du matériel	-	-	-	-
4.3. Fournitures de bureau	-	-	-	-
<b>Total partiel</b>	-	-	-	-
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>128 000</b>	<b>584 000</b>	<b>3 687 000</b>	<b>4 400 000</b>

Tous les biens et services seront financés par les ressources additionnelles du FEM.

\*Le terme « Autres » fait référence à l'entente directe et à la régie directe qui, dans le cadre des microprojets, permettront la participation des populations locales.

#### 4.2. Suivi

<u>Délai d'exécution</u> Milieu de la 1 <sup>re</sup> année Chaque semestre Fin de la 2 <sup>e</sup> année Milieu de la 4 <sup>e</sup> année Chaque année Chaque année Fin de la 4 <sup>e</sup> année	<u>Étape</u> Étude environnementale de base Rapport d'activité spécifique du FEM Examen à mi-parcours Étude d'impact Prestataire participatif de S&E Audit Étude sur l'achèvement des travaux	<u>Processus de suivi/boucle de rétroaction</u> Rapport d'enquête de base Rapport d'activité Rapport de l'examen à mi-parcours Rapport de l'étude d'impact Rapports de S&E Rapports d'audit Rapport sur l'achèvement des travaux
--	--	---

4.2.1 Le cadre logique et les Systèmes de gestion des résultats et de l'impact du FIDA fournissent une base permettant de réaliser le suivi-évaluation. Les mécanismes institutionnels qui ont déjà été mis en place par le Gouvernement de la République de Gambie dans le cadre du PIWAMP seront utilisés pour le SLMP. La CGP du PIWAMP assumera la responsabilité de la production des rapports d'activités et de suivi-évaluation. Un atelier sur le S&E sera organisé pour débattre des conclusions de l'étude de base, discuter de l'état d'avancement et des formats des rapport sur le S&E, examiner et actualiser le cadre logique, afin de convenir des indicateurs de S&E à utiliser et de définir le processus de la prise en compte du système de suivi-évaluation de SLM. Les collectivités participantes prendront une part active au suivi et à l'évaluation des différentes activités dans lesquelles elles sont impliquées. Chaque collectivité bénéficiera d'une aide pour : i) mettre au point un ensemble d'indicateurs adoptés localement ; ii) définir les méthodes de collecte des données à utiliser pour mesurer les indicateurs ; et iii) mettre en place les mécanismes institutionnels à utiliser pour a) collecter les données, b) présenter et examiner ces mécanismes au sein de la collectivité et c) communiquer les conclusions auxquelles la collectivité concernée par le projet est parvenue. Les formats types pour l'établissement des rapports seront mis au point, et la documentation portant notamment sur les formulaires de rapport sera fournie.

### **4.3. Gouvernance**

4.3.1 Le Comité directeur national et le Comité technique national de gestion intégrée des terres (SLM) sont chargés de veiller à la mise en œuvre du projet complémentaire SLMP conformément aux objectifs stratégiques du FEM en matière de dégradation des terres et de relier ce projet à d'autres programmes/projets du FEM en cours d'exécution et d'autres projets SLM. Le Comité de coordination du PIWAMP (PCC) sera responsable de la formulation des orientations générales pour le SLMP et de la liaison avec les bénéficiaires du projet et les agences associées à celui-ci. Il sera également chargé d'approuver le plan de mise en œuvre, les plans de travail annuels et les budgets. Le PCC est présidé par le secrétaire permanent (ministère de l'Agriculture) ou son représentant. Siègent également à ce comité le directeur exécutif de la NEA (ou son représentant) ; le directeur du DAS ; le directeur du DCD ; le ministère de la Planification ; le ministère des Services fonciers ; le ministère des Forêts ; la présidente de l'association nationale des agricultrices ; le président de la Plateforme nationale des agriculteurs et deux agriculteurs (une femme et un homme) provenant de chaque département. Le coordinateur du projet fait office de secrétaire du PCC, qui devrait se réunir au moins deux fois par an, une fois par trimestre si nécessaire.

### **4.4. Durabilité**

4.4.1 Le projet fonctionnera avec les institutions existantes, aux niveaux des administrations nationales et locales, qui continueront d'exister le projet terminé. Les activités de renforcement des capacités institutionnelles dans le cadre du projet visent à donner aux employés des institutions à la fois privées et publiques aux niveaux national, des ARD, des districts et des quartiers, les compétences nécessaires pour continuer à mener les activités générées par le projet une fois le SLMP achevé. La mise en place du partenariat national pour la conduite du programme de gestion durable des terres facilitera la viabilité financière du projet par le biais de la prise en compte des concepts et des principes de SLM dans la gestion de l'environnement, dans le développement, dans les plans et les politiques des institutions chargées au plan administratif et technique du développement économique, de la protection de l'environnement et de l'utilisation des terres en Gambie.

4.4.2 On s'attend à ce que dès que les autorités nationales et locales découvriront que la lutte contre la dégradation de l'écosystème par le biais de la gestion durable des terres comporte des avantages non seulement au plan de l'environnement, mais également au plan économique (aux niveau national, régional, des districts, des quartiers, de la communauté et des ménages), elles seront disposées à affecter plus de ressources budgétaires à de telles activités. De même, on peut attendre des bailleurs de fonds qu'ils fournissent un appui financier supplémentaire à la composante gestion communautaire des bassins hydrographiques/écosystèmes du SLMP, lorsqu'ils s'apercevront que cette approche permet de faire efficacement face aux problèmes interdépendants de la dégradation des terres, de la pauvreté en milieu rural et de l'insécurité alimentaire.

4.4.3 La gestion communautaire des bassins hydrographiques/écosystèmes préconisée par le projet donnera aux collectivités rurales les moyens nécessaires pour prendre en charge la gestion durable de leurs ressources foncières. La participation des divers groupes qui utilisent et gèrent ces ressources (agriculteurs, éleveurs, exploitants forestiers, etc.) dans une gamme d'activités d'évaluation et de planification aura pour effet de renforcer l'aptitude des collectivités participantes à protéger leurs propres ressources naturelles et à encourager l'appropriation locale, dans la mesure où en fin de compte la durabilité du projet sera fonction de la mesure dans laquelle les avantages générés par ce projet, en particulier les avantages sur le site du projet, profitent à ceux qui utilisent directement les ressources foncières au niveau local.

#### **4.5. *Gestion des risques***

4.5.1 On croit qu'il existe un rapport de causalité entre la dégradation des terres, la pauvreté et l'insécurité alimentaire et qu'il est possible de lutter contre la dégradation de l'écosystème par l'adoption de pratiques de SLM qui sont plus avantageuses pour les ménages qui les suivent que pour ceux qui ne le font pas. Ce rapport tient au fait que les terres dégradées sont improductives et, ainsi, les collectivités qui en dépendraient normalement sont plus exposées à la pauvreté et à l'insécurité alimentaire. L'inversion de la tendance de la dégradation des terres a pour effet d'accroître la productivité des collectivités qui cultivent les terres pour leur subsistance et pour en tirer un revenu, réduisant ainsi la pauvreté et garantissant la sécurité alimentaire. La gestion communautaire des bassins hydrographiques/écosystèmes intégrée dans le projet ainsi que les investissements au titre de la gestion durable des terres sur le terrain visent à améliorer la vie et le bien-être économique des populations, tout en réduisant les causes et les aspects négatifs de la dégradation de l'écosystème. Il existe donc pratiquement peu de risque que les villages choisis ne soient pas disposés à participer au SLMP, compte tenu des avantages sociaux et économiques tangibles que les ménages peuvent tirer de cette participation. Dans le cas peu probable d'une résistance de la part des villages, le projet n'entreprendra pas d'activités avec ces villages et choisira plutôt d'autres qui soient disposés à participer au projet.

4.5.2 Il est peu probable qu'un changement climatique à long terme survienne au cours de la durée de vie du projet, mais la baisse des précipitations observée au cours des 40 dernières années a donné lieu à la hausse de la fréquence des sécheresses et à des saisons pluvieuses sans précipitations importantes. Il existe donc un risque que des situations climatiques extrêmes (sécheresse, vents violents et tornades) puissent survenir durant la vie du projet, ce qui aurait une incidence négative sur le rendement attendu des investissements proposés au titre des cultures de plateau et des cultures de bas-fonds, de l'élevage et des productions forestières. Il n'est certes pas possible d'éviter totalement de tels risques, mais l'approche communautaire en matière de planification de l'utilisation des terres donnera aux ménages ruraux les capacités nécessaires pour planifier la gestion durable des ressources de l'écosystème local, ce qui leur permettra de faire face au changement climatique et de mieux résister aux situations extrêmes. Le projet contribuera également à l'identification et à la promotion des interventions SLM sur le terrain susceptibles de réduire les effets de phénomènes climatiques extrêmes (par exemple, une meilleure conservation de l'humidité des sols, une meilleure gestion des eaux de pluie, etc.).

#### **4.6 *Renforcement des connaissances***

4.6.1 L'étude préliminaire sur l'environnement et les études d'impact qui seront menées pendant la mise en œuvre du SLMP contribueront à la création du savoir qui pourra être diffusé dans le pays et qui pourra alimenter d'autres projets poursuivant des objectifs similaires à la Banque. Au niveau national, les diverses activités de renforcement des capacités du SLM permettront à la Gambie de mieux comprendre les options en matière de SLM qui s'offrent au pays. Ce programme et le dispositif gambien d'investissement lié aux pratiques de SLM créeront un cadre technique, stratégique, juridique, institutionnel et d'investissement favorable à la promotion et au renforcement des technologies et approches éprouvées en matière de gestion des terres. Ce cadre encouragera l'utilisation des pratiques modèles tirées du projet dans d'autres villages et collectivités gambiens.

4.6.2 Les activités sur le terrain viseront un nombre limité de villages, mais on s'attend à ce qu'une fois l'approche en matière de gestion communautaire des bassins hydrographiques/écosystèmes validée, elle soit renforcée et exploitée ailleurs dans tout le pays. On s'attend à ce que les enseignements tirés de la mise en place de programmes de gestion des terres aux niveaux national et local puissent s'appliquer à d'autres pays de l'Afrique subsaharienne qui participent au programme TerrAfrica. La Gambie étant un de ces pays, elle participera périodiquement aux réunions et rencontres régionales et continentales organisées par TerrAfrica et contribuera également au développement de la base de connaissances en matière de gestion des terres de TerrAfrica. Ainsi, la Gambie partagera ces enseignements avec d'autres pays et permettra que les approches et pratiques éprouvées en matière de SLM liées à la composante FEM du PIWAMP soient utilisées dans d'autres parties de l'Afrique subsaharienne.

## V. INSTRUMENTS ET AUTORITÉ JURIDIQUES

### 5.1. *Instrument juridique*

5.1.1 Le Programme de gestion durable des terres utilise les dons octroyés par le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et sera supervisé et suivi par la BAD en tant qu'organisme d'exécution du FEM. Ainsi, le cadre juridique du projet sera régi par un protocole d'accord entre la Banque et la République de Gambie comportant les termes et conditions habituels.

### 5.2. *Conditions auxquelles est subordonnée l'intervention de la Banque*

#### 5.2.1 *Conditions préalables au premier décaissement du don*

Le Fonds effectuera le premier décaissement du don au profit du bénéficiaire à l'entrée en vigueur du protocole d'accord et sous réserve du respect par le bénéficiaire des conditions suivantes :

- i) L'ouverture de deux (2) comptes spéciaux (en devises et en monnaie nationale) au nom du bénéficiaire dans une banque acceptable par le Fonds pour recevoir les ressources provenant du don, et la confirmation par la banque dépositaire des comptes spéciaux, sous une forme acceptable, que ces fonds seront tenus comme des dépôts spéciaux distincts aux fins spécifiques pour lesquelles le don aura été octroyé ;
- ii) Le programme de travail annuel et budget a été soumis et est acceptable au Fonds, au FEM et au Fonds international de développement agricole (FIDA) ;
- iv) Le Comité de coordination (CC) du projet PIWAMP (PCC) sera élargi pour comprendre le directeur exécutif de l'Agence nationale pour l'environnement (NEA) ; et
- v) Le bénéficiaire créera officiellement un programme national de gestion durable des terres (SLM) dans des conditions acceptables par le Fonds, le FEM et le FIDA, ainsi qu'un Comité directeur national et un Comité technique national dont la composition sera établie avec l'accord du Fonds, du FEM et du FIDA.

#### 5.2.2 *Engagements*

Le bénéficiaire veillera à ce que :

- i) Les attributions du Comité directeur du Projet participatif de gestion intégrée des bassins hydrographiques (PIWAMP) soient élargies pour englober la surveillance de la composante complémentaire FEM du PIWAMP ;
- ii) La Cellule de gestion du PIWAMP tienne un ensemble de comptes distincts et indépendants en vue d'enregistrer toutes les opérations financées à même le don du FEM. Le plan comptable, les politiques financières et les procédures de gestion de comptes seront

normalisés avec ceux qui ont déjà été établis de commun accord avec le bénéficiaire et du Fonds pour le PIWAMP ;

- iii) Un manuel de mise en œuvre du programme complémentaire établi à la satisfaction du Fonds, du FEM et du FIDA soit soumis au Fonds avec copie au FIDA au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du projet ; et
- iv) Une revue à mi-parcours soit effectuée au cours du quatrième trimestre de la deuxième année et un rapport sera soumis au Fonds, au FEM et au FIDA au plus tard au premier trimestre de la troisième année. Les recommandations acceptées par les parties seront mises en œuvre à partir du deuxième trimestre de la troisième année.

### **5.3 *Conformité aux politiques de la Banque***

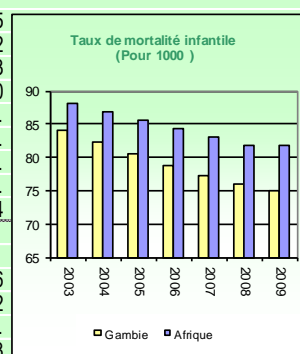
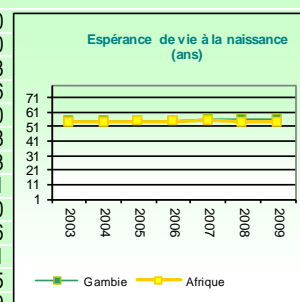
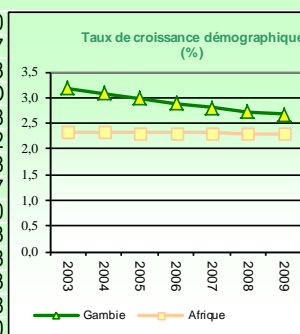
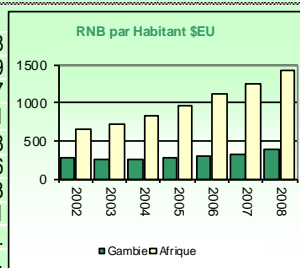
- X) Le présent projet est conforme à l'ensemble des politiques en vigueur de la Banque.

## **VI. RECOMMANDATION**

6.1.1 La Direction recommande au Conseil d'administration d'approuver le don complémentaire du FEM d'un montant de 4,400 millions de dollars EU au gouvernement de la Gambie pour les fins et sous réserve des conditions énoncées dans le présent document.

## Indicateurs socioéconomiques comparatifs de la Gambie

	Année	Gambie	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
<b>Indicateurs de Base</b>					
Superficie ('000 Km <sup>2</sup> )		11	30 323	80 976	54 658
Population totale (millions)	2009	1,7	1 008	5 629	1 069
Population urbaine (% of Total)	2009	57,3	39,6	44,8	77,7
Densité de la population (au Km <sup>2</sup> )	2009	151,0	3,3	66,6	23,1
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2008	390	1 428	2 780	39 688
Participation de la Population Active - Total (%)	2009	45,9	41,2	45,6	54,6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2009	46,5	41,2	39,8	43,3
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. hum.	2005	0,496	0,525	0,694	0,911
Indice de développement humain (rang sur 182 pa)	2007	168	0,514	n.a	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	2005	...	50,8	25,0	...
<b>Indicateurs Démographiques</b>					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2009	2,7	2,3	1,3	0,7
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2009	4,1	3,4	2,4	1,0
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2009	42,3	56,0	29,2	17,7
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2009	2,8	4,5	6,0	15,3
Taux de dépendance (%)	2009	82,2	78,0	52,8	49,0
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2009	98,4	100,7	93,5	94,8
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2009	23,8	48,5	53,3	47,2
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2009	56,3	55,7	66,9	79,8
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2009	58,0	56,8	68,9	82,7
Taux brut de natalité (pour 1000)	2009	36,3	35,4	21,5	12,0
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2009	11,1	12,2	8,2	8,3
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2009	74,9	80,0	49,9	5,8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2009	113,4	83,9	51,4	6,3
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2009	5,0	4,5	2,7	1,8
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2005	690,0	683,0	440,0	10,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2006	...	...	61,0	75,0
<b>Indicateurs de Santé et de Nutrition</b>					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2006	...	42,9	78,0	287,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2006	...	120,4	98,0	782,0
Naissances assistées par un personnel de santé q	2006	56,8	50,5	63,4	99,3
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2008	92,0	64,0	84,0	99,6
Accès aux services de santé (% de la population)	2006	...	61,7	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2008	67,0	38,5	54,6	99,8
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH	2007	0,9	4,5	1,3	0,3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2007	258,0	313,7	161,9	14,1
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2007	95,0	83,0	89,0	99,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2007	85,0	74,0	81,7	92,6
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2006	20,0	25,6	27,0	0,1
Apport journalier en calorie par habitant	2005	2 131	2 324	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2006	2,8	5,5	4,0	6,9
<b>Indicateurs d'Education</b>					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2008	86,2	100,2	106,8	101,5
Primaire - Filles	2008	88,6	91,7	104,6	101,2
Secondaire - Total	2008	51,2	35,1	62,3	100,3
Secondaire - Filles	2008	49,6	30,5	60,7	100,0
Personnel enseignant féminin au primaire (% du tot)	2008	33,4	47,5	...	...
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2006	...	59,4	19,0	...
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2006	...	69,8	13,4	...
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2006	...	57,4	24,4	...
Dépenses d'éducation en % du PIB	2004	2,0	4,5	...	5,4
<b>Indicateurs d'Environnement</b>					
Terres arables en % de la superficie totale	2007	34,8	6,0	9,9	11,6
Taux annuel de déforestation (%)	2006	...	0,7	0,4	-0,2
Taux annuel de reboisement (%)	2006	...	10,9	...	...
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2008	0,2	1,1	1,9	12,3



Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;

dernière mise à jour : septembre 2010

Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.

Notes: n.a. Non Applicable; ... : Données non disponibles.

## Portefeuille de la BAD dans le pays

Liste des projets actifs (prêts et dons) par secteur :

### Secteur : Agriculture

Nom	Type <sup>1</sup>	Notation	Montant (UC)	Date d'approbation
Gestion participative et intégrée de bassins hydrographiques	L	Très satisfaisant	4,95 millions	juin 2004
Prêt complémentaire en faveur du développement de la pêche artisanale	L	Très satisfaisant	5 millions	juin 2009
Projet de riziculture irriguée géré par les agriculteurs	L G	Très satisfaisant	5 millions 0,5 million	avril 2005
Développement de l'élevage et de l'horticulture	G		4,02 millions	décembre 2008
<b>ENSEMBLE DES APPROBATIONS</b>			<b>19,47 millions</b>	

<sup>1</sup> - L: prêt, G: don

### Secteur : Social

Nom	Type <sup>1</sup>	Notation	Montant(UC)	Date d'approbation
Enseignement fondamental III	L	Très satisfaisant	10 millions	Septembre 2002
Amélioration des compétences au niveau communautaire	L G	Achevé	4,44 millions 1,45 million	Février 2000
Promotion de l'entrepreneuriat et de la microfinance	G	Satisfaisant	8 millions	Novembre 2006
<b>ENSEMBLE DES APPROBATIONS</b>			<b>23,89 millions</b>	

<sup>1</sup> - L: prêt, G: don

### Secteur : Multisectoriel

Nom	Type <sup>1</sup>	Notation	Montant(UC)	Date d'approbation
Soutien institutionnel à la gouvernance économique et financière	G	Très satisfaisant	1,4 million	Novembre 2007
Programme d'appui budgétaire à la réduction de la pauvreté	G	Très satisfaisant	4 millions	janvier 2009
<b>ENSEMBLE DES APPROBATIONS</b>			<b>5,4 millions</b>	

<sup>1</sup> - L: prêt, G: don

*Nota : Le portefeuille présenté ci-dessus ne comprend pas les projets multinationaux*

## Principaux projets pertinents financés par la Banque et d'autres partenaires au développement dans le pays

*La Banque africaine de développement (BAD)* – a consacré dans le passé son assistance à l'infrastructure, aux services sociaux (principalement l'accès des groupes vulnérables aux services de santé et d'éducation), au renforcement de la productivité agricole, au développement des petites et moyennes entreprises et à la bonne gouvernance. Dans le secteur agricole, la BAD s'est associée au projet LADEP du FIDA pour financer une étude de développement de l'élevage. Elle a également financé le Projet de développement de la riziculture irriguée géré par les agriculteurs, qui visait à consolider les plans de développement de la riziculture précédents du Projet, le Projet de maîtrise de l'eau à petite échelle et le JPSP. La BAD cofinance avec le FIDA le Projet participatif de gestion intégrée des bassins hydrographiques (PIWAMP). Elle a récemment mené à terme des négociations avec le gouvernement gambien concernant la mise en œuvre du Projet d'amélioration de l'élevage et de l'horticulture avec accent sur la diversification (production laitière en zone périurbaine, horticulture).

Les principaux partenaires internationaux au développement sont :

*Le Fonds international de développement agricole (FIDA)* – fournit, depuis 1982, un appui financier<sup>4</sup> à sept projets en Gambie. Tous ces projets concernaient le secteur agricole et visaient généralement à réduire la pauvreté en zone rurale par le biais de l'amélioration de la sécurité alimentaire des ménages, en particulier les petits exploitants et les femmes. Il s'agit des projets suivants : i) le projet FIDA/BAD en faveur des petits exploitants de Jahaly et de Pacharr (JPSP) (le premier de trois projets visant la valorisation de la riziculture de bas-fonds) ; ii) le Projet de développement agricole II FIDA/Banque mondiale (en faveur des producteurs d'arachides des zones de plateaux dans le district de Central River) ; iii) le projet FIDA de maîtrise de l'eau à petite échelle (en faveur surtout des femmes productrices du riz des bas-fonds) ; iv) le Projet FIDA/Banque mondiale relatif aux services agricoles visait le renforcement de la vulgarisation agricole, la recherche adaptée et les services financiers en zone rurale) ; v) le Programme FIDA/BAD de développement agricole dans les basses-terres (avec accent sur le développement durable des bas-fonds) ; vi) le Projet FIDA de financement rural et d'initiatives communautaires (avec priorité sur l'accroissement de la production de légumes, de manioc et de céréales par le biais du renforcement de la vulgarisation et des services financiers en zone rurale) ; et vii) le Projet participatif FIDA/BAD de gestion intégrée des bassins hydrographiques (en cours, avec accent sur l'amélioration à la fois des bas-fonds et des zones de plateaux).

*La Banque mondiale* – par l'entremise de l'Association internationale de développement (IDA), a fourni une assistance à la Gambie pour la mise en place d'un environnement macroéconomique et sectoriel sain. Parmi les projets financés ces derniers temps par la Banque mondiale, il faut citer : i) le Projet participatif Santé, population et nutrition ; ii) le Projet Éducation III ; iii) Réduction de la pauvreté et renforcement des capacités ; iv) Réponse rapide face à la pandémie VIH/SIDA ; v) Renforcement des capacités pour le pilotage de l'économie ; et vi) Projet Passerelles. Le FIDA et la Banque mondiale ont financé depuis le début deux projets de services en zone rurale, à savoir le Projet de développement agricole II et le Projet de services agricoles. La Banque mondiale finance actuellement le projet de développement piloté par les populations locales.

---

<sup>4</sup> Cinq de ces projets ont été cofinancés par d'autres bailleurs de fonds, notamment la Banque mondiale et la BAD.

*L'Union européenne* – par le biais du VIII<sup>e</sup> Fonds européen de développement (FED-VIII), a concentré son appui sur la décentralisation (renforcement des capacités, le fonds de développement des départements et la hiérarchisation des activités) et le développement rural, notamment l'élaboration d'une politique de microcrédit, la réforme de la filière arachide, la recherche (ITC) et la vulgarisation agricoles, l'infrastructure rurale et la réfection des routes rurales. L'Union européenne joue un rôle de premier plan en matière d'appui au processus de décentralisation en Gambie. En 1998, *l'Agribusiness Service Plan Association* a été créé en vue de renforcer les capacités des sociétés coopératives locales. Le Projet de crédit autonome et le Projet semencier ont été financés. Le FED-IX (environ 47 millions d'euros pour la période 2003-2007) a fourni un appui à l'infrastructure des transports, au développement rural (y compris la décentralisation) et à l'Office gambien du tourisme. L'appui au Programme de développement rural décentralisé a cofinancé le réseau VISACA à partir de 1994 (FED VII et VIII), mais il vient d'être supprimé.

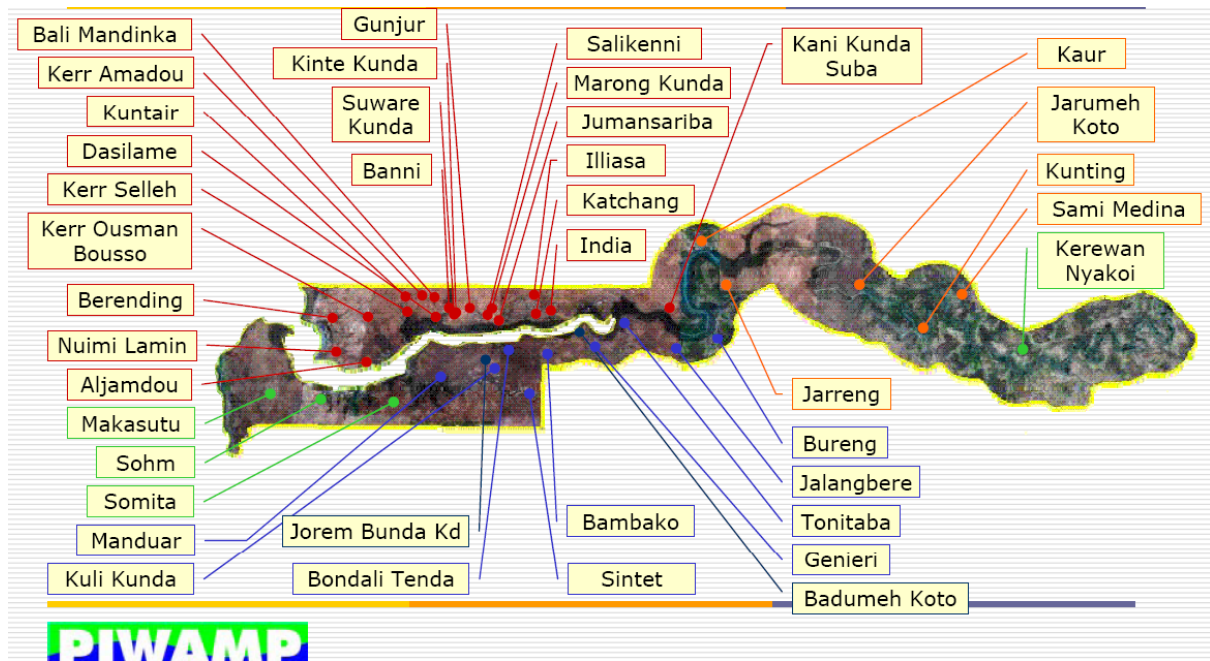
*Organismes donateurs et banques de développement arabes* – L'Organisation des pays exportateurs de pétrole, la Banque islamique de développement, le Fonds koweïtien, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, la Jamahiriya arabe libyenne, sont actifs dans les secteurs du transport, du perfectionnement des ressources humaines et de la santé.

*Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)* – a financé le projet de sécurité alimentaire des ménages/réduction de la pauvreté. Les missions résidentes du Système des Nations Unies (PNUD, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, FAO, Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme alimentaire mondial) ont accepté d'harmoniser leurs programmes et d'aligner toutes les interventions liées à la réduction de la pauvreté sur le DSRP/SRP-II.

*L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)* – par le biais du Programme spécial de la FAO pour la sécurité alimentaire appuie l'intensification et la diversification de l'agriculture et de la gestion de l'eau. Ce projet vise à accroître la sécurité alimentaire par la production d'espèces à cycle court et des pratiques de culture et d'élevage. La FAO a appuyé le recensement agricole ainsi que la formulation d'un programme appui au secteur rural, une stratégie de recherche agricole et un plan cadre pour l'élevage.

*Du côté des donateurs bilatéraux* – L'Agence allemande de coopération internationale fournit un appui financier à l'ITC et pour la promotion de pratiques de gestion durable visant à améliorer la qualité et la productivité des forêts naturelles. Le ministère du Développement international (Royaume-Uni) a appuyé la mise en œuvre de la SRP-II, avec un accent particulier sur : a) les revues des dépenses publiques ; b) le suivi du DSRP/SRP-II ; et c) l'éducation (éducation de base pour tous, accès et qualité de l'enseignement). La Ligue irlandaise (Irish League) a fourni un appui aux mutuelles de crédit.

## CARTE DE LA ZONE DU PROJET



Carte indiquant les sites d'intervention éventuels (en fonction de la demande et des critères) pour les interventions du FEM dans les six DRA